

VACCINATION ANTI-COVID-19 : INSCRIPTION POUR LES 70 ANS ET PLUS

La vaccination massive contre la COVID-19 auprès de la population est en marche. L'étape actuelle vise exclusivement les personnes de 70 ans et plus.

Les 70 ans et plus (1951): vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous en ligne pour vous faire vacciner contre la COVID-19.



Opération vaccination COVID-19

Site web : www.quebec.ca/vaccinCOVID - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30

DES NOUVELLES ENCOURAGEANTES CONCERNANT LA COVID-19

Semaine CDC	7		8		9		10	
	2021-02-14 au 2021-02-20		2021-02-21 au 2021-02-27		2021-02-28 au 2021-03-06		2021-03-07 au 2021-03-13	
Territoire de résidence	Nouveaux cas confirmés	Taux d'incidence quotidien moyen	Nouveaux cas confirmés	Taux d'incidence quotidien moyen	Nouveaux cas confirmés	Taux d'incidence quotidien moyen	Nouveaux cas confirmés	Taux d'incidence quotidien moyen
Les Appalaches	5	1,68	2	0,67	5	1,68	?	
Région C-A	102	3,39	37	1,23	53	1,76	(estimation) 90	

Voici quelques généralités pour Chaudière-Appalaches :

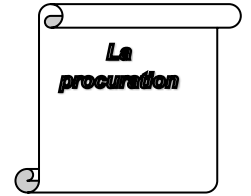
- Dans la région de Chaudière-Appalaches selon les bilans journaliers des derniers jours, il y a une certaine augmentation des cas.
- La vaccination va bon train. Pour notre MRC il y aura 2 centres de vaccination importants l'un à Thetford au Centre des congrès et l'autre au CLSC de Disraeli.

La pandémie est loin d'être terminée alors soyez prudents, faites attention à vous, protégez les gens que vous aimez, respectez les consignes.

La publication des Bulletins « Généralités + » bénéficie d'un soutien financier de Desjardins

CHRONIQUE JURIDIQUE – 4. LA PROCURATION

Générations + proposera des éléments juridiques au cours des prochaines parutions. Dans le présent bulletin, on trouvera à l'ANNEXE 1 une chronique intitulée « LA PROCURATION » rédigée par Me Lucie Rouleau, notaire. Le document a déjà été publié dans le Magazine Belle Vie du Courrier Frontenac en 2016. Il a été reconfirmé par Me Rouleau en février dernier.



MARS, MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

1. CONFÉRENCE DE DESJARDINS – CAISSE DE QUÉBEC

À l'occasion du Mois de la prévention de la fraude, Desjardins - Caisse de Québec invite la population à une conférence virtuelle où seront abordés les sujets suivants concernant la réalité de aînés :

- Les moyens de reconnaître l'exploitation financière;
- Quelques outils simples pour prévenir la fraude;
- L'utilisation des outils Desjardins pour effectuer simplement et à distance vos transactions courantes.

CONFÉRENCE en ligne « Maître de sa vie et de ses biens »

Jeudi le 18 mars 2021 à 13 h 30

418 687-2810

Voici le lien vers l'événement virtuel (aucune inscription nécessaire au préalable) : <https://app.icastgo.com/event/gphakd>



2. WEBINAIRE D'UN COLLECTIF « Les Fraudes en temps de pandémie : mythes et réalités »

WEBINAIRE « Maître de sa vie et de ses biens »

Mercredi 24 mars 2021 de 10 h à 11 h 30

Voici le lien vers l'événement virtuel (aucune inscription nécessaire au préalable) : <https://na.eventscloud.com/mpf-2021/>

VOIR L'ANNEXE 2



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

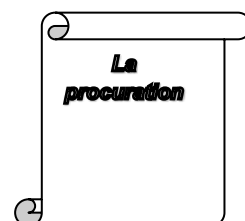
MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
MARS	MOIS DE LA NUTRITION	
MARS	MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE	
14 – 20 mars	SEMAINE QUÉBÉCOISE DES POPOTES ROULANTES	
Jeu. 18 mars 2021 13 h 30	CONFÉRENCE en ligne « Maître de sa vie et de ses biens » Pas d'inscription : https://app.icastgo.com/event/gphakd	Desjardins – Québec 418 687-2910
Mer. 24 mars 2021 10 h -11 h 30	WEBINAIRE « Les Fraudes en temps de pandémie : mythes et réalités » https://na.eventscloud.com/mpf-2021/	Collectif de Montréal
18 au 24 avril	SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2021	

Production : Conseil des aînés de la MRC des Appalaches – Maurice Grégoire.

La procuration

Les gens confondent souvent la procuration et le mandat de protection. Il faut savoir que le mandat de protection ne peut être utilisé que lorsqu'une personne a été déclarée inapte à administrer ses biens et qu'il a été homologué. La procuration quant à elle, ne peut être utilisée que si la personne qui l'a accordée est toujours apte.

La procuration est un document par lequel une personne désigne un mandataire pour agir en son nom dans certaines circonstances relativement à l'administration de ses biens. Elle a un effet immédiat. Il est très important de mandater quelqu'un en qui vous avez une confiance quasi inébranlable puisque vous lui accordez des pouvoirs importants sur vos biens. Cette personne devra utiliser la procuration avec prudence et respecter les directives que vous pourrez lui indiquer.



La procuration peut être générale ou spécifique. Par exemple, si vous prévoyez voyager pendant six mois à l'étranger, vous pourrez mandater votre fille pour s'occuper de la gestion générale de vos biens. Par une procuration générale, on lui accordera des pouvoirs étendus à l'ensemble de vos biens. Par contre, si vous désirez vendre le chalet que vous possédez en Outaouais et que vous ne voulez pas vous déplacer, vous pourrez mandater votre frère qui habite ce secteur pour signer le contrat de vente en votre nom. Il s'agit alors d'une procuration spécifique qui ne pourra servir que pour cette transaction.


La procuration peut être à durée limitée ou indéterminée. On voit généralement les procurations générales accordées pour une durée indéterminée, mais il arrive qu'on préfère la limiter à la durée d'un séjour à l'extérieur du pays par exemple. Dans certaines circonstances, le notaire pourra suggérer d'intégrer une procuration générale au mandat de protection.

On peut modifier ou révoquer en tout temps une procuration, notamment lorsqu'on n'a plus confiance en notre mandataire. Il est préférable que cette révocation soit faite dans un document notarié. Il faut alors aviser le mandataire, le notaire qui a reçu la procuration et les institutions financières où le mandant fait affaire.

Lucie Rouleau, notaire

MARS : LE MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Webinaire à ce sujet



Le mois de la prévention de la fraude

Webinaire

Les fraudes en temps de pandémie : mythes et réalités

Mercredi **24** mars de 10h00 à 11h30

La Banque du Canada, le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec vous invitent à assister à une séance virtuelle gratuite à l'occasion du Mois de la prévention de la fraude 2021, ayant le thème :

Les fraudes en temps de pandémie : mythes et réalités

- **Pour qui?** Ouvert à tous (grand public)
- **Quand?** Le 24 mars 2021
Ajoutez la date à votre calendrier!
- **Heure :** 10h00 -11 h30
- **Comment joindre le webinaire ?**
Nul besoin de réserver votre place. Joignez-vous à nous en cliquant sur ce lien : <https://na.eventscloud.com/mpf-2021/>

Posez-nous vos questions!

Vous avez une question concernant les fraudes ou sur les moyens de vous protéger? Soumettez votre question à : info.webinairefraude@ssvm.qc.ca

Votre question pourrait être sélectionnée et répondue par nos experts lors du webinaire.

Cet événement virtuel regroupera trois conférences portant sur certaines fraudes prévalentes au Québec et sur les moyens de vous protéger.

Les thèmes abordés seront, entre autres :

- La fraude amoureuse
- La prévention de la contrefaçon des billets de banque
- Le vol d'identité
- La fraude du paiement urgent
- L'hameçonnage
- Les achats en ligne
- L'accompagnement lors du signalement d'une fraude et d'une prise de plainte auprès de la police

Vous connaissez un parent ou un ami qui pourrait être intéressé?
Nous vous encourageons à passer le mot!

Pour en savoir plus sur cette campagne préventive, consultez les sites web des organisateurs :

- Banque du Canada • www.banqueducanada.ca/billets
- Service de police de la Ville de Montréal • www.ssvm.qc.ca
- Sûreté du Québec • www.sq.gouv.qc.ca

